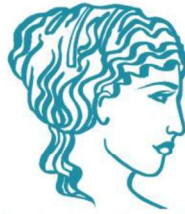




EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE



EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES

Siège social :

2 Rue de la Prefecture

06000 NICE

Siret : 901 328 252 00019

NAF : 94.99Z

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

(Période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté par Monsieur Nicolas INGLESAKIS

Commissaire aux comptes

Pour la **SARL EUNOMIA AUDIT**

Le 08 juin 2025

EUNOMIA AUDIT

2 Rue Trachel - 06000 Nice

5 Rue Jasmin - 75016 Paris

Tél.: 04 93 88 14 65

Email : contact@eunomia-audit.com



EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES

Siège social :

2 Rue de la Préfecture

06000 NICE

Siret : 901 328 252 00019

NAF : 94.99Z

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

(Période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES DE NICE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

EUNOMIA AUDIT

2 Rue Trachel - 06000 Nice / 5 Rue Jasmin - 75016 Paris

Tél.: 04 93 88 14 65 - **Email :** contact@eunomia-audit.com

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille et de la Compagnie des Commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les principes et conventions générales, qui présentent le changement de méthode comptable relatif l'application du nouveau règlement comptable et de ses impacts.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 08 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

EUNOMIA AUDIT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Inglesakis', is written over a horizontal line.

Nicolas INGLESAKIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions	2 935 000	234 136	2 700 864	2 794 241	93 377	3.34
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	30		30	30		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	50 000		50 000		50 000	
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 985 030	234 136	2 750 894	2 794 271	43 377	1.55
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	60 771		60 771	28 708	32 063	111.69
	Autres créances	100 062		100 062	500 062	400 000	79.99
	Charges constatées d'avance	650		650	673	23	3.42
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	203 169		203 169		203 169	
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	718 670		718 670	511 559	207 110	40.49
	Total de l'actif circulant (IV)	1 083 322		1 083 322	1 041 002	42 320	4.07
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	4 068 352	234 136	3 834 216	3 835 273	1 058	0.03

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	15 000		15 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 339 597		2 780 480		559 117	20.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	91 583		559 117		467 534	83.62
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	3 446 180		3 354 597		91 583	2.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	379 197		440 316		61 120	13.88
	Emprunts et dettes financières diverses			4 000		4 000	100.00
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 574		5 160		3 414	66.17
	Dettes fiscales et sociales	265				265	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			31 200		31 200	100.00
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	388 036		480 676		92 640	19.27
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	3 834 216		3 835 273		1 058	0.03

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	142 673		142 673	207 468		64 795	31.23
Montant net du chiffre d'affaires	142 673		142 673	207 468		64 795	31.23
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			100 000	500 000		400 000	80.00
Total des Produits d'exploitation (I)			242 673	707 468		464 795	65.70
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			40 132	34 640		5 492	15.85
Impôts, taxes et versements assimilés			21 952	20 459		1 493	7.30
Salaires							
Cotisations sociales							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 377	93 369		9	0.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			1 317			1 317	
Total des Charges d'exploitation (II)			156 778	148 467		8 310	5.60
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			85 896	559 001		473 105	84.63
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)		9 584		3 753	5 831	155.36
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)		9 584		3 753	5 831	155.36
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)		3 896		4 469	573	12.82
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)		3 896		4 469	573	12.82
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		5 687		716	6 404	893.87
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		91 583		558 284	466 702	83.60
Produits exceptionnels (VII)				832	832	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				832	832	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		252 257		712 053	459 796	64.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		160 674		152 937	7 737	5.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		91 583		559 117	467 534	83.62

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 834 215.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 142 673.26 Euros et dégageant un bénéfice de 91 582.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2023-05 et 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	2 935 000		
TOTAL	2 935 000		
Autres participations	30		
Autres titres immobilisés			50 000
TOTAL	30		50 000
TOTAL GENERAL	2 935 030		50 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			2 935 000	2 935 000
TOTAL			2 935 000	2 935 000
Autres participations			30	30
Autres titres immobilisés			50 000	50 000
TOTAL			50 030	50 030
TOTAL GENERAL			2 985 030	2 985 030

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		140 759	93 377		234 136
TOTAL		140 759	93 377		234 136
TOTAL GENERAL		140 759	93 377		234 136
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	93 377				
TOTAL	93 377				
TOTAL GENERAL	93 377				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	60 771	60 771	
Débiteurs divers	100 062	100 062	
Charges constatées d'avance	650	650	
TOTAL	161 483	161 483	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	379 197	379 197		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 574	8 574		
Autres impôts taxes et assimilés	265	265		
TOTAL	388 036	388 036		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 100			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES

Siège social :

2 Rue de la Prefecture

06000 NICE

Siret : 901 328 252 00019

NAF : 94.99Z

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

(Période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE **AUX COMPTES SUR LES** **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Présenté par Monsieur Nicolas INGLESAKIS

Commissaire aux comptes

Pour la SARL EUNOMIA AUDIT

Le 08 juin 2026

EUNOMIA AUDIT

2 Rue Trachel - 06000 Nice

5 Rue Jasmin - 75016 Paris

Tél.: 04 93 88 14 65

Email : contact@eunomia-audit.com



EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

FONDS DE DOTATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES

Siège social :

2 Rue de la Préfecture

06000 NICE

Siret : 901 328 252 00019

NAF : 94.99Z

Assemblée générale d'approbation des comptes **de l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

(Période du 21 avril 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

EUNOMIA AUDIT

2 Rue Trachel - 06000 Nice / 5 Rue Jasmin - 75016 Paris

Tél.: 04 93 88 14 65 - Email : contact@eunomia-audit.com

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille et de la Compagnie des Commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions passées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

1) Bail Bébé Soleil

- Objet : Location des locaux utilisés par la crèche bébé soleil.
- Montant HT mensuel : 2800€ de loyer et 525€ provision sur charges
- Personne concernée : Association Œuvre des Crèches (dirigeant commun avec le fonds de dotation)

2) Bail Rose France

- Objet : Location des locaux utilisés par la crèche Rose France.
- Montant HT mensuel : 3150€ de loyer et 665€ provision sur charges
- Personne concernée : Association Œuvre des Crèches (dirigeant commun avec le fonds de dotation)

3) Bail Siège

- Objet : Location des locaux utilisés pour le siège de l'association.
- Montant HT mensuel : 3360€ de loyer et 161€ provision sur charges
- Personne concernée : Association Œuvre des Crèches (dirigeant commun avec le fonds de dotation)

Nice, le 08 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

EUNOMIA AUDIT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Inglesakis', written over a horizontal line.

Nicolas INGLESAKIS



EUNOMIA AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXPERTISE JUDICIAIRE

EUNOMIA AUDIT

2 Rue Trachel - 06000 Nice / 5 Rue Jasmin - 75016 Paris

Tél.: 04 93 88 14 65 - Email : contact@eunomia-audit.com